



Société de gestion de la faune de Kamouraska inc. Zec Chapais

601, 1^{re} rue Poiré, bureau 100
La Pocatière (Québec) G0R 1Z0
Téléphone : 418 856-7435 Télécopie : 418 856-1378
Courriel : zecchapais@videotron.ca



Procès-verbal de la 43^e assemblée générale annuelle de la Société de gestion de la faune de Kamouraska inc., tenue le dimanche 27 mars 2022 à 9 h 30 par visioconférence

Un avis de convocation ayant été expédié à tous les membres de la Société de gestion de la faune de Kamouraska inc., trente-huit (38) membres en règle sont présents.

Les membres du conseil d'administration de la S.G.F.K. présents sont; M. Sylvain Caron, administrateur, M. Marco Landry, administrateur, M. Éric Dumais, vice-président, M. Réal Gagnon, secrétaire-trésorier, M. Régis Lemelin, président ainsi que M. Réjean Rhéaume, administrateur. Sont aussi présents: Mme Martine St-Louis, directrice générale, M. Donald Boucher, CPA, CA et associé de la firme comptable Raymond-Chabot-Grant-Thornton, Mme Laurie Caron Caron, agente à la protection de la faune, le Commandant Sylvain Marois et M. Nicolas Bradette, biologiste au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.

1. MOT DE BIENVENUE DU PRÉSIDENT

M. Régis Lemelin, président de l'organisme, souhaite la bienvenue aux membres, aux administrateurs, ainsi qu'aux invités présents.

2. PRÉSENTATION DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE ET NOMINATION D'UN OU D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

M. Régis Lemelin informe les membres que M. Réal Gagnon agira à titre de président d'assemblée et que Mme Martine St-Louis agira comme secrétaire d'assemblée.

M. Réal Gagnon, président d'assemblée, déclare la 43^e assemblée générale annuelle ouverte à 9 h 30.

3. LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président de l'assemblée fait la lecture de l'avis de convocation dûment envoyé aux membres 30 jours avant la tenue de la rencontre.

PROPOSITION NO. : AGA-2022-01

Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour **est unanimement adopté** par l'assemblée sur la proposition de M. Marc Therrien, appuyé par M. Simon Demers.

4. VÉRIFICATION DU QUORUM

L'assemblée est déclarée valide puisque trente-huit (38) membres en règle sont présents par visioconférence.

5. PRÉSENTATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES INVITÉS

M. Réal Gagnon présente les membres du conseil d'administration.

6. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE TENUE LE 28 MARS 2021

Les membres ayant pu prendre connaissance du procès-verbal de la 42^e assemblée générale annuelle tenue le 28 mars 2021 à partir du site Internet de la Société, le président d'assemblée demande aux membres s'ils désirent que la lecture du procès-verbal soit faite.

PROPOSITION NO. : AGA-202-02

Exemption de la lecture du procès-verbal de l'AGA du 28 mars 2021

M. Alain Beaulieu, appuyé de M. Simon Demers, propose que le procès-verbal de la 42^e assemblée générale annuelle du 28 mars 2021 soit exempté de sa lecture. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

PROPOSITION NO. : AGA-2022-03

Adoption du procès-verbal de l'AGA du 28 mars 2021

M. Daniel Morin, appuyé de M. Simon Demers, propose l'adoption du procès-verbal de la 42^e assemblée générale annuelle du 28 mars 2021 tel que présenté sur le site Internet de l'organisme. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

7. PRÉSENTATION ET APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ AU 30 NOVEMBRE 2021

M. Boucher fait la présentation des états financiers pour les exercices financiers terminés au 30 novembre 2021. Il conclut sa présentation en mentionnant que la Société de gestion de la faune a une excellente santé financière considérant que les excédents représentent plus de 50 % du total des actifs.

Question : M. Jean-Philippe Ouellet demande des précisions concernant les risques financiers de l'article 15 des états financiers.

Réponse : M. Réal Gagnon précise qu'il s'agit du dossier en litige concernant la route Chapais.

PROPOSITION NO. : AGA-2022-04

Approbation des états financiers pour les exercices financiers terminés au 30 novembre 2021.

L'approbation des états financiers est proposée par M. Daniel Morin, appuyé de M. Simon Demers et **approuvée à l'unanimité.**

8. NOMINATION DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT AU 30 NOVEMBRE 2022

M. Réal Gagnon propose aux membres de reconduire la firme comptable Raymond-Chabot-Grant-Thornton.

PROPOSITION NO. : AGA-2022-05

Reconduction du mandat de la firme comptable Raymond-Chabot-Grant-Thornton pour la production des états financiers se terminant au 30 novembre 2022.

Il est proposé par M. Daniel Morin, appuyé de M. Simon Demers que le mandat de la firme comptable Raymond-Chabot-Grant-Thornton soit reconduit pour la production des états financiers du prochain exercice financier. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

9. RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA SAISON D'OPÉRATIONS 2021

Mme Martine St-Louis, présente sur l'écran partagé les différentes réalisations faites par les administrateurs en 2021.

Aucune question n'est soulevée pour cette présentation

10. PLANIFICATION DES ACTIVITÉS POUR LA SAISON 2022

Mme St-Louis poursuit sa présentation en énonçant les différents projets à venir. Aucune question n'est soulevée pour cette présentation.

11. PRÉSENTATION DU PRO FORMA POUR LA SAISON D'OPÉRATION 2022

Mme St-Louis présente le pro forma qui est présenté à l'écran par catégories de revenus et de dépenses. Aucune question n'est soulevée pour cette présentation.

12. ADOPTION DES MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION DE LA FAUNE DE KAMOURASKA

Mme St-Louis présente les modifications apportées aux règlements dans le but de tenir compte des nouvelles technologies de l'information et de communication. Le président d'assemblée demande s'il y a des objections à l'adoption des modifications telles que présentées. Aucune objection n'est soulevée. Le président demande la proposition d'adoption des modifications telles que présentées.

PROPOSITION NO. : AGA-2022-06

Adoption des modifications aux règlements généraux de la société de gestion de la faune de Kamouraska

M. Simon Demers appuyé de M. Alain Beaulieu propose l'adoption des modifications aux règlements généraux de la société de gestion de la faune de Kamouraska. **La proposition est adoptée à l'unanimité.**

13. PRÉSENTATION DU RAPPORT PRÉLIMINAIRE DE L'ÉTUDE DU LAC DE LA GROSSE TRUITE

M. Nicolas Bradette, biologiste responsable des territoires fauniques structurés pour le MFFP, présente son rapport préliminaire sur l'étude qu'il a faite à l'été 2021 sur le lac de la Grosse Truite. La présence en quantité d'individus mature a été constatée. Le ratio mâle/femelle dépasse légèrement le minimum requis pour assurer une bonne relève. Toutefois, un déséquilibre entre les jeunes individus et les individus matures a été constaté. Le rapport final et des recommandations seront présentés à l'automne 2022.

Question : M. Jean-Philippe Ouellet demande dans un premier temps si la disparition des échelles de montaison peut être en partie responsable de la situation actuelle et dans un deuxième temps il demande si la possibilité d'augmenter le niveau de l'eau du lac pourrait aider à faire baisser la température de l'eau.

Dans le même ordre d'idée, M. Richard Caron demande s'il y aurait lieu de mettre un grillage sur le barrage pour éviter que le poisson passe par-dessus celui-ci sans possibilité de retour.

Réponse : M. Bradette mentionne que la libre circulation du poisson peut avoir un impact sur le taux de succès de pêche. En revanche, il est important de s'assurer que la mise en place d'échelle ne permettra pas aux espèces envahissantes d'accéder au plan d'eau.

En ce qui concerne l'augmentation du niveau de l'eau, cela aurait des effets négatifs sur l'état du plan d'eau entre autres en amenant de la décomposition de matière végétale due à l'érosion des berges.

Question : M. Réal Gagnon demande quelles sont les espèces compétitrices de l'omble de fontaine présentes dans le lac.

Réponse : M. Bradette mentionne que le mulot à corne est un compétiteur modéré à l'omble de fontaine, mais il y a eu 121 individus qui ont été capturés comparativement à seulement 69 ombles de fontaine. Le museau noir quant à lui est un faible compétiteur.

14. ALLOCUTION DES REPRÉSENTANTS DU SERVICE DE LA PROTECTION DE LA FAUNE INTERVENANTS POUR LA SOCIÉTÉ DE LA GESTION DE LA FAUNE DE KAMOURASKA

Le Commandant Sylvain Marois informe les membres présents que le territoire de la Zec Chapais est maintenant sous la responsabilité du bureau de Montmagny. Il mentionne l'importance de passer le message à tous que l'enregistrement et le paiement des droits sont obligatoires à longueur d'année. Il présente et passe la parole à Mme Laurie Caron, agente à la protection de la faune au bureau de Montmagny.

Mme Caron mentionne qu'il y a eu plusieurs avis d'infraction qui ont été émis en 2021 soit pour des accès sans enregistrement, pour de la pêche sans permis, pour entrave à l'exercice des fonctions d'un agent ou d'un assistant et pour s'être déplacé avec un engin chargé à bord d'un véhicule. Mme Caron rappelle l'obligation de s'enregistrer et d'avoir une preuve d'enregistrement sur soi en tout temps. De plus, elle rappelle l'obligation de déclarer aux gestionnaires de la zec les prises faites sur le territoire même si le gros gibier est enregistré ailleurs que sur la zec. Mme Caron explique la procédure à suivre en cas d'abatage accidentel et rappelle qu'une zec est un territoire public ouvert à tous les chasseurs qui possèdent un droit de chasse et qu'il est important de respecter les autres chasseurs. Les membres sont invités à communiquer avec SOS Braconnage dès qu'ils constatent une situation irrégulière.

15. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SURVEILLANCE POUR UN MANDAT DE DEUX ANS

Le président d'assemblée informe les membres que les deux postes du comité de surveillance sont vacants. Il demande si quelqu'un désire se présenter pour siéger sur le comité ou proposer un membre. Personne n'a d'intérêt. Le président d'assemblée reporte la nomination des membres du comité à la prochaine assemblée générale annuelle des membres.

16. ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORGANISME

Les sièges en élections sont les suivants:

Siège no. 2 : Monsieur Éric Dumais Vice-président
Siège no. 4 : Laisse vacant par le départ de Monsieur Patrick Alexandre
Siège no. 6 : Monsieur Régis Lemelin Président

Nominations du président et de la secrétaire d'élection :

Il est proposé par M. Simon Demers, appuyé de M. Daniel Morin, que M. Réal Gagnon soit nommé président d'élection et que Mme Martine St-Louis soit nommée comme secrétaire d'élection. **Les nominations de M. Réal Gagnon et de Mme Martine St-Louis sont adoptées à l'unanimité.**

PROPOSITION NO. : AGA-2022-8

Les mises en candidature sont ouvertes pour le siège no. 4,

M. Sylvain Caron, appuyé par M. Daniel Morin, propose la candidature de M. Richard Caron. Le président d'assemblée demande à M. Richard Caron s'il accepte sa mise en candidature. M. Caron accepte.

Comme aucune autre candidature n'est proposée pour le siège no. 4, le président d'assemblée déclare M. Richard Caron élu par acclamation au siège numéro 4.

PROPOSITION NO. : AGA-2022-9

Les mises en candidature sont ouvertes pour le siège no. 2,

M. Daniel Morin, appuyé par M. Christian Picard, propose la candidature de M. Éric Dumais. Le président d'assemblée demande à M. Éric Dumais s'il accepte sa mise en candidature. M. Dumais accepte.

Comme aucune autre candidature n'est proposée pour le siège no. 2, le président d'assemblée déclare M. Éric Dumais élu par acclamation au siège numéro 2.

PROPOSITION NO. : AGA-2022-10

Les mises en candidature sont ouvertes pour le siège no. 6.

M. Marco Landry, appuyé par M. Daniel Morin, propose la candidature de M. Régis Lemelin. Le président d'assemblée demande à M. Régis Lemelin s'il accepte sa mise en candidature. M. Lemelin accepte.

Comme aucune autre candidature n'est proposée pour le siège no. 6, le président d'assemblée déclare M. Régis Lemelin élu par acclamation au siège numéro 6.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est soulevée.

18. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin St-Pierre, secondé par M. Bruno Bélanger propose la levée de l'assemblée à 12h00.

Monsieur Réal Gagnon,
président d'assemblée

Madame Martine St-Louis,
secrétaire d'assemblée

Adopté à l'assemblée générale annuelle de la Société de gestion de la faune de Kamouraska inc. du : _____